

Séance du mardi 21 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le mardi vingt et un juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de René Blanchet, 1er adjoint, représentant Daniel **Paccoud**, Maire empêché.

Membres en exercice	19
Présents	16
Votants	18
Pouvoirs	2

Présents : Mesdames et Messieurs René **Blanchet** (1^{er} adjoint), Arlette **Proietti** (2^{ème} adjointe), Jean-Michel **Coquard** (3^{ème} adjoint), Marie-France **Pellegrin** (4^{ème} adjointe), Patrick **Gaudillière** (5^{ème} adjoint), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Marc **Neyra**, Eric **Bettant**, Agnès **Fuxa**, Dominique **Schmitt**, Jocelyne **Crozet**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac**, Céline **Marcuccilli**, Alain **Reynier**, Vincent **Bureau**, Stéphanie **Druel**.

Excusés : Daniel **Paccoud**, Fabienne **Pegaz** et Stéphanie **Druel**.

Pouvoirs : Fabienne **Pegaz** ayant donné pouvoir à Jocelyne **Crozet**.
Stéphanie **Druel** ayant donné pouvoir à Marie-France **Pellegrin**.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

PREAMBULE A LA SEANCE :

René Blanchet rappelle qu'en raison de l'accident survenu à Daniel Paccoud le 14 juillet dernier, il présidera ce Conseil municipal en sa qualité de premier adjoint, durant la période d'empêchement du Maire.

I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

René Blanchet rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du mardi 16 juin 2015 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance. Le Conseil, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du Conseil du 16 juin 2015.

II – AFFAIRES FONCIERES :

❖ **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :**

Trois DIA à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la commune ne préempte pas.

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Prix	Acquéreur(s)	Adresse actuelle
Terrain à bâtir	34 chemin du Neyra	Consorts PERELLE	187 200 €	M. et Mme LAVOILLOTTE	Lyon (Rhône)
Propriété bâtie	190 chemin de Gyre	M. Alphonse FARINA	270 000 € dont 3950 € de mobilier	M. et Mme FONSECA MIRANDO	Villefranche sur Saône (Rhône)
Propriété bâtie & Terrain à bâtir	23 route de la Grange Hugué	Groupement Foncier Agricole du Bois des Bruyères et Emmanuelle DEMAUGE BOST	500 000 €	M. Cyril LABE Immobilier	Dommartin (Rhône)

III – AFFAIRES FINANCIERES :

❖ Evolution du modèle de la délibération relative à l'approbation des garanties d'emprunts souscrits par HBVS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 8 logements locatifs collectifs situés Lieu-dit « Les Pothières » (délibération n° 2015.042)

René Blanchet expose qu'en raison de l'évolution des modèles de délibération de garantie d'emprunt par la commune pour les prêts sollicités par HBVS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, il est demandé à la collectivité de bien vouloir faire évoluer la délibération approuvée par le Conseil municipal du 24 mars 2015. A cette fin, la Caisse des Dépôts et Consignations a transmis à HBVS un nouveau modèle de délibération, la délibération précitée devenant caduque. Marie-France Pellegrin, adjointe aux Finances, présente le modèle à approuver, en spécifiant que les montants des prêts et les caractéristiques restent les mêmes. La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2298 du Code civil ;

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de POMMIERS accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 797 896 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt constitué de 4 Lignes du Prêt est destiné à financer la construction de 8 logements locatifs situés Lieu-dit « Les Pothières » à POMMIERS 69480.

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1 : Prêt CDC PLUS Construction (Pour les Lignes du Prêt indexées sur Livret A (hors profil d'amortissement à durée ajustable))

Ligne du Prêt :	PLUS Construction
Montant :	409 894 €
Durée totale :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelles
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0.60 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité » (DR)
Taux de progressivité des échéances :	de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A

Ligne du Prêt 2 : Prêt CDC PLUS Foncier

Ligne du Prêt :	PLUS Foncier
Montant :	207 582 €
Durée totale :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelles
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.60 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité » (DR)
	de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation

Taux de progressivité des échéances :	du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A
---------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Ligne du Prêt 3 : Prêt CDC PLAI Construction

Ligne du Prêt :	PLAI Construction
Montant :	120 330 €
Durée totale :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelles
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0.20 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité » (DR)
Taux de progressivité des échéances :	de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A

Ligne du Prêt 4 : Prêt CDC PLAI Foncier

Ligne du Prêt :	PLAI Foncier
Montant :	60 090 €
Durée totale :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelles
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt – 0.20 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité » (DR)
Taux de progressivité des échéances :	de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

René Blanchet, 1er adjoint, pour le Maire empêché, demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les garanties d'emprunts souscrits par HBVS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 8 logements locatifs collectifs situés Lieu-dit « Les Pothières » telles que présentées ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

IV – AFFAIRES SCOLAIRES :

❖ *Projet de requalification de l'école primaire – Jury de concours pour le marché de maîtrise d'œuvre – Attribution du marché (délibération n° 2015.043)*

René Blanchet, 1er adjoint, pour le Maire empêché, rappelle aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de la procédure de passation du marché de maîtrise d'œuvre du projet de requalification de l'école primaire, le jury de concours s'est réuni le 16 et le 21 juillet dernier pour examiner les trois candidatures encore en lice et proposer un classement des esquisses, fondé sur les critères indiqués dans l'avis d'appel public à concurrence.

Le jury a établi le classement comme suit :

- 1 – Composite Architectes
- 2 – Atelier Bernard PARIS et associés
- 3 – Y Architectes

René Blanchet informe les élus que compte tenu de la proposition du jury actée ce même jour, aucune négociation n'a pu être entreprise avec le cabinet Composite Architectes. Il donne à titre indicatif le montant des honoraires proposé par cette équipe, fixé à 11.589 % du coût du projet et propose de rendre compte de l'issue des négociations lors d'une prochaine réunion de Conseil municipal.

René Blanchet, 1er adjoint, pour le Maire empêché, demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de suivre l'avis du jury et d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de la requalification de l'école primaire au cabinet d'architecture « COMPOSITE ARCHITECTES ».
- AUTORISE Monsieur le Maire et dans l'intervalle Monsieur le Maire empêché, représenté par René Blanchet, à signer tous les documents se rapportant à ce marché dont l'acte d'engagement et les avenants éventuels ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

V - TRAVAUX :

❖ Voirie :

- Travaux de voirie : Patrick Gaudillière indique l'achèvement des travaux de voirie en soulignant que la signalisation des chantiers a été renforcée. Quelques travaux de finition sont à prévoir avec l'entreprise Axima et le bureau d'études Calad'Etudes avant la réception des travaux. Le point à temps sera réalisé postérieurement à la reprise des nids de poule à l'enrobé froid par les services municipaux.

❖ *Demande de subvention au titre des amendes de police (délibération n° 2015.044)*

René Blanchet, 1er adjoint, pour le Maire empêché, fait part au Conseil Municipal que les communes de moins de 10 000 habitants peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la répartition des amendes de police pour les travaux relatifs à la sécurité routière.

Le Conseil municipal a engagé depuis plusieurs années une réflexion sur la mise en sécurité des trottoirs et de leur aménagement pour sécuriser les cheminements piétons. L'objet de la présente demande porte sur les dossiers suivants :

- Acquisition et pose d'un radar pédagogique à l'entrée Nord du bourg avant l'intersection desservant Buisante (depuis Limas) ;
- Acquisition et pose de 2 miroirs en agglomération (Montée de la Fontaine, pour sécuriser des sorties d'impasses et suite aux aménagements de parking du département sur la RD70 E) ;
- Réalisation de bateaux Route de Montclair (2), rue de la mairie (1 à visée pédagogique et d'accessibilité à l'école primaire) ;
- Déplacement d'un mât de plaque de rue gênant la circulation sur le trottoir (Rue de la mairie).

Patrick Gaudillière, adjoint chargé de la voirie, précise que le coût total estimatif de ces aménagements s'élève au montant total de 12 000 € HT. René Blanchet, 1er adjoint, pour le Maire empêché, demande au Conseil Municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE du Conseil Général du Rhône une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations détaillées ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

❖ Bâtiments :

- Les travaux de peinture à Trézette ont été réalisés par l'entreprise OCIDEP dans la continuité du RAL existant également apposé sur la porte d'accès du marché.
- La commission est en attente de propositions de travaux et de chiffrage prévisionnels pour rafraîchir et dynamiser le marché couvert (pose d'un plafond, peinture des murs et du sol, travaux d'électricité et lisse de protection des murs).
- Durant la période estivale, certains travaux pourront être réalisés (réfection de sols de l'espace jeunes à la Maison des Associations), mais il est convenu de mettre en attente les travaux de peinture des volets et des fenêtres à l'école primaire.

VI - URBANISME :

- EPOA (Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes ayant pour vocation la mise en œuvre d'une politique foncière au service des communes) : René Blanchet rappelle que l'équipe s'est réunie une première fois avec le mandataire du projet D2P et l'ensemble des intervenants du projet. La réflexion sur le périmètre est toujours en cours de maturation. Un point d'étape sera fait début septembre, l'assemblée souligne qu'une communication sera mise en place avec les habitants dès que le stade du projet le nécessitera.

- réception de plusieurs recours gracieux contre un projet de division de parcelles situé Montée Tripette prévoyant la création de plusieurs lots d'habitations (motif de délai de recours des tiers consécutif à la pose du panneau réglementaire et présomption de risques de ruissellement).

- proposition de mémoires en défense par le cabinet BCV qui assure la défense de la commune dans le cadre des procédures contentieuses engagées contre le PLU par les consorts Pondevaux, Petrozzi, Martin et Demontaix.

VII – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :

❖ *Rapport des commissions communales :*

▪ **Scolaire :** Arlette Proietti fait part des mouvements intervenus dans l'équipe d'animateurs des activités périscolaires et de la recherche de nouvelles activités, avec une pression quant à la maîtrise des coûts et l'organisation d'une offre qualitative. A ce stade, tous les coûts tarifaires d'activités ne sont pas actés, mais la commission émet le souhait de maintenir les tarifs de participation financière des familles. L'assemblée note que les familles de Pommiers bénéficient de coûts largement inférieurs à celles des communes environnantes. Il conviendra de porter un regard sur le coût global à la charge de la collectivité dès que le programme sera finalisé et l'ensemble des coûts d'intervenants affiné.

▪ **Economie :** Fabienne Pegaz et Céline Marcuccilli ont rencontré la directrice de l'Association pour la Défense et de Promotion des Marchés (ADPM) à laquelle la commune adhère en 2015. Une opération de communication pour la fête de la gastronomie sera organisée le samedi 26 septembre matin au marché avec la réalisation d'une recette par le chef Julien Valençot du restaurant « les Terrasses de Pommiers », avec des légumes fournis par notre primeur. Dans ce cadre, l'association apporte un soutien logistique et de communication. Lors de cette rencontre, l'ADPM a visité le marché couvert qui constitue un atout pour les usagers (confort et praticité), mais certains travaux nécessaires au rafraîchissement de la structure ainsi que le renfort de la visibilité sont conseillés. L'ADPM pourra être sollicitée pour avis. Une annonce sera également diffusée au marché de gros de Corbas pour renforcer l'offre de primeur le samedi matin.

▪ **Communication :** Vincent Bureau rappelle la sortie d'un « Pommiers-Infos » début juillet. Concernant le site Internet communal, l'entreprise Rougevert retenue pour élaborer le site, va débiter sa réflexion sur l'arborescence, à laquelle chaque commission est également invitée à réfléchir et à proposer des pistes de travail. La seconde phase marquant le développement des rubriques sera initiée dès septembre. Une attention particulière sera apportée à la maquette dont la conception et le style seront assez novateurs. Le Forum des associations aura lieu le 5 septembre prochain dès 9h suivi de l'accueil des nouveaux arrivants à 11h30 à la salle des fêtes.

▪ **Refonte de la signalisation :** Eric Bettant précise que la commission doit encore relancer certaines structures n'ayant pas répondu afin de consolider l'inventaire. Une usure différenciée de panneaux pourtant installés en même temps est relevée. Il est suggéré de travailler sur l'aspect matériel et la durabilité des futurs matériaux.

▪ **Culture :** Une réunion a été organisée le 20 juillet dernier dont Monique Mathieu rend compte. Concernant le dernier trimestre 2015, des actions sont prévues sur la thématique du corps et du mouvement, à laquelle seront associées les bénévoles de la Bibliothèque (recherche de textes en cours). Deux actions sont prévues en 2016 : un projet d'expositions photo par un(e) artiste professionnel(le) portant sur la diversité des actions communales, associatives, viticoles, pédagogique, ce volet pouvant être rattaché à « Festi Planètes » (en alternance avec le Festival) ainsi qu'un grand événement intergénérationnel intitulé « Pommiers en 4 G ».

▪ **Groupe de travail « Chantier jeunes » (accueil de jeunes dans le cadre des chantiers de « jeunesse et reconstruction ») :** Alain Reynier précise l'achèvement de cette session le 18 juillet et remercie chaleureusement tous ceux qui se sont impliqués dans ce chantier. L'accueil des élus, des bénévoles et de la population dans son ensemble a été très apprécié par les jeunes. Alain Reynier note que le groupe de cette année s'est distingué par une forte recherche de partage et d'échanges, avec le soutien d'une leader de groupe très impliquée. Les réalisations ont principalement porté sur des travaux en lien avec l'Agenda 21 et le développement durable : enlèvement de fils de fer dans des vignes abandonnées, rénovation du lavoir du Serveau, mise en valeur de la cadole, participation avec le comité de fleurissement à l'entretien des fleurs et des abords.

❖ *Rapport des structures intercommunales :*

❖ *SIGAL - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif - année 2014 (délibération n° 2015.045)*

René Blanchet, 1er adjoint, pour le Maire empêché, fait part au Conseil Municipal de la transmission par le SIGAL du rapport annuel 2014, pour l'assainissement collectif.

Monsieur René Blanchet, premier adjoint et Président du SIGAL, présente les principales données du rapport 2014 concernant l'assainissement collectif :

1 354 abonnés en 2014 ;

216 314 m³ ont été collectés (baisse de 6 % consécutive à une pluviométrie moindre) ;

Prix de l'assainissement : le prix du m³ est resté constant à 1.02 € HT et l'abonnement semestriel à 18 € HT. Le prix TTC du service au m³ est de 1.4124 €.

Le montant des recettes d'assainissement payées par des particuliers s'élève à 195 000 € HT, en légère baisse par rapport à 2013.

Outre le prix de l'assainissement, les autres recettes du SIGAL sont :

- La participation des communes ;
- La participation pour l'Assainissement Collectif (PAC), anciennement « participation au raccordement à l'égout » ;
- La prime pour épuration versée par l'Agence de l'Eau.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE ACTE de la communication du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif, émanant du Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Galoche ;
- PRECISE que ce rapport est à la disposition du public.

René Blanchet précise que les réseaux assainissement du Syndicat vont faire l'objet d'un contrôle des branchements d'assainissement par dispositif fumigène dans la cadre de l'élaboration du schéma directeur, du 20 juillet 2015 au 24 juillet 2015. L'opération, menée par la société PMH, consiste à insuffler de la fumée dans certains tronçons du réseau d'assainissement eaux usées, afin d'en détecter les raccordements non conformes, qui sont la cause principale d'introduction d'eaux parasites lors de pluies abondantes. Ils provoquent des débordements des collecteurs de transit et perturbent le fonctionnement de la station d'épuration.

▪ **Fleurissement :** Le Jury pour le fleurissement des Pierres Dorées sera présent sur la commune le 22 juillet à 9h.

▪ **Retour sur les festivités :** l'opération de mise en lumière du patrimoine du Beaujolais des Pierres Dorées « Rosé, Nuits d'Eté » a été clôturée par un spectacle son et lumière de qualité au Domaine des Communes, marqué par une grande affluence du public réuni pour partager ce moment de convivialité autour d'un pique-nique. Beau succès du feu d'artifice du 13 juillet et des festivités du 14 juillet. Il est suggéré d'inviter les viticulteurs à participer au comité de pilotage de « Rosé Nuits d'Eté ».

▪ **Etat civil :** M. Blanchet fait part du décès de M. Antoine.

VIII - QUESTIONS DIVERSES :

L'association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon informe les communes et les intercommunalités de métropole et d'outre-mer de l'organisation d'une journée nationale d'action « Le 19 septembre, faisons cause commune ! ». Celle-ci a été lancée à l'initiative du Bureau de l'AMF compte-tenu de la gravité de la situation relative à la baisse des dotations et avant que le Gouvernement n'arrête le projet de loi de finances pour 2016. Cette décision s'inscrit plus généralement dans la volonté de défendre l'institution communale, trop souvent marginalisée et fragilisée au fil des textes législatifs et réglementaires qui contraignent l'action des collectivités locales, garantes de la qualité du vivre-ensemble.

René Blanchet relaye le souhait de l'association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon d'organiser un moment symbolique le **samedi 19 septembre**, selon des modalités à fixer par les communes.

Des relais dédiés à cette action sont disponibles sur le site www.jaimemacommune.com et concernant « L'appel du 19 septembre pour les communes de France » sur le site www.change.org.

Après en avoir débattu, certains élus font part de leur soutien sur le fond et ne souhaitent pas pénaliser les usagers par une fermeture de service public. Cette question n'étant pas tranchée à l'issue du présent conseil, elle fera l'objet d'un nouvel examen lors de la prochaine séance.

TOUR DE TABLE :

Nathalie Dulac évoque le souhait de coupure électrique de l'éclairage public exprimé par les habitants du Chemin de Champagne. Elle relaye également la plainte d'un riverain du chemin Verdoyant au sujet de la circulation d'engins de type 4 x 4 / quad (chemin à usage public) ainsi que le souhait de dissimulation des réseaux aux abords du Château des Tours dont la programmation est confirmée par Patrick Gaudillière pour 2017.

Jocelyne Crozet interpelle au sujet de la réception de documents d'information et de prévention concernant le « moustique tigre » en expansion notamment dans plusieurs départements de la région Rhône-Alpes dont le Rhône. Des consignes visant à éviter la propagation de cette espèce (éradication des eaux stagnantes) doivent être diffusées au public.

Dominique Schmitt revient sur les modalités de stationnement lors des manifestations ou des périodes d'ouverture du centre de loisirs route de la Grange Huguet. Il sollicite une prise de contact avec le Directeur du centre de loisirs par Jocelyne Crozet et Jean-Michel Coquard. Le stationnement anarchique de véhicules est relevé le long de la vigne et de la route, nécessitant une vigilance extrême car les enfants se déplacent entre 2 files de véhicules. Il précise que le nombre d'habitants s'est accru dans ce quartier et que l'on observe une hausse du trafic sur le chemin St Jean. Des pistes de solutions doivent être recherchées sur le long terme pour résoudre cette problématique de stationnement et/ou envisager une réduction de vitesse voire une interdiction de circulation lors des soirées festives en juillet/août.

Dominique Schmitt soulève la question du délai de distribution des « Pommiers Infos » qui pourrait faire l'objet d'une programmation afin que les élus puissent planifier cette distribution dans leurs secteurs respectifs. Vincent Bureau propose plusieurs pistes de compromis afin que la distribution de ce support soit effectuée avec souplesse et réactivité pour que les informations diffusées soient toujours d'actualité. Les échanges entre conseillers démontrent qu'une organisation reste avant tout une modélisation théorique qui se heurte à des aléas chronophages relevant notamment du recueil d'informations et de l'élaboration de la mise en page. La flexibilité de la diffusion telle qu'elle est proposée sera appelée à perdurer, afin de permettre à chacun de s'organiser au regard de sa charge d'activité.

Suite à une interrogation d'Eric Bettant sur la diffusion par mail du « Pommiers-infos », Marie-France Pellegrin expose qu'elle recense les demandeurs mais que le volume reste relativement marginal. Néanmoins, le contexte réglementaire invite à limiter la gestion de la ressource papier. A suivre.

René Blanchet informe de la poursuite de conduite du projet zéro pesticides avec une demi-journée de sensibilisation à destination des élus et des agents pour la présentation de méthodes/pratiques alternatives aux produits phytosanitaires et d'échange de pratiques avec les autres communes le 25 juin à Anse.

Jean-Claude Demay s'interroge sur la non-reprise des réunions de quartiers. La commission a réfléchi afin de définir une méthodologie et des secteurs identifiés mais à ce jour aucune date n'a encore été programmée. Il signale également que le club bouliste sera représenté à Bourg en Bresse lors des Championnats de France.

Calendrier des manifestations :

- Marché nocturne : 14 août
- Course de caisses à savons : 30 août

René Blanchet adresse ses souhaits de bonnes vacances à l'assemblée. Les élus adressent à Daniel Paccoud tous leurs vœux de bon rétablissement et lui témoignent leur soutien dans ces moments difficiles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 1^{er} septembre 2015 à 20 h 30, salle du conseil.

Daniel Paccoud	René Blanchet	Arlette Proietti	Jean-Michel Coquard	Marie-France Pellegrin
Patrick Gaudillière	Jean-Claude Demay	Monique Mathieu	Marc Neyra	Eric Bettant
Agnès Fuxa	Dominique Schmitt	Jocelyne Crozet	Fabienne Pegaz	Nathalie Dulac
Céline Marcuccilli	Alain Reynier	Vincent Bureau	Stéphanie Druel	